
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 20
MARS 2017 À 16 H 07, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Présidente	David Laidley
Maire	Peter F. Trent
Conseillers	Philip A. Cutler Rosalind Davis Nicole Forbes Cynthia Lulham Patrick Martin Theodora Samiotis Christina Smith

NOTE AU LECTEUR :

Les commentaires et opinions et tout point de vue consensuel exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur capacité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

Absent	Victor M. Drury
Administration	Sean Michael Deegan, directeur général Benoit Hurtubise, directeur général adjoint et directeur d'Hydro Westmount Nicole Dobbie, directrice adjointe des services juridiques et greffière adjointe
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER

Adoption de l'ordre du jour du comité plénier du 20 mars 2017

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du comité plénier du conseil tenue le 20 mars 2017 soit adopté, avec l'ajout des points suivants à la rubrique Affaires nouvelles :

- Déneigement et voies prioritaires (conseillères Davis et Lulham).

Confirmation du procès-verbal de la réunion du comité plénier tenue le 6 mars 2017

Le procès-verbal de la réunion du comité plénier du conseil tenue le 6 mars 2017 a été adopté, avec des corrections.

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du comité plénier tenue le 6 mars 2017

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

Points à l'ordre du jour du conseil à discuter à la réunion du comité plénier

La conseillère Samiotis attire l'attention des membres du conseil sur la demande de permis à l'adresse 718, avenue Upper Lansdowne devant être présentée au conseil pour approbation éventuelle à la séance extraordinaire du soir même.

POINTS À DISCUTER / DÉCISION

STM : AVENUE ATWATER – RÉFECTION DE LA MEMBRANE ET TRAVAUX CONNEXES

M^{me} Elisa Gaetano, directrice adjointe du Service des travaux publics – Infrastructure et Ingénierie, et M. David Chartier, M. Réal Leblanc, M. Benoit Tessier et M. Alain Tremblay, quatre représentants de la STM, se joignent à la réunion à 16 h 28.

M. Tremblay, le directeur du projet, relate qu'étant donné les signes d'infiltration d'eau, la membrane du tunnel de la station Atwater fera l'objet de travaux de réfection au cours de deux périodes de construction, en 2018 et en 2019. M. Chartier précise que les travaux se limiteront au toit de la station. Ces travaux auront lieu sur le boulevard de Maisonneuve, entre les avenues Atwater et Wood. M. Tremblay fait remarquer que ce projet ne fait pas partie des travaux réalisés au métro Vendôme.

M. Chartier indique que la STM a installé la même membrane aux métros Jean-Drapeau et Place-d'Armes et qu'elle installe actuellement cette membrane au métro Honoré-Beaugrand. En conséquence, la stratégie et le calendrier estimé sont fondés sur cette expérience.

M. Chartier explique que sous la route, il y a une couche de terre de trois mètres, la membrane, puis le toit de béton de la station. Il ajoute qu'étant donné que la Place Alexis-Nihon connaît actuellement les mêmes problèmes d'infiltration, la nouvelle membrane sera prolonger au-dessus du complexe. Il soutient que la durée de vie utile de la membrane est estimée à 75 ans.

M. Chartier signale que les travaux sont prévus du 16 avril au 2 novembre 2018 ainsi que du 15 avril au 27 novembre 2019. Pendant ces périodes, la circulation routière sera interdite sur la portion visée du boulevard de Maisonneuve près des véhicules d'urgence. M. Tremblay explique qu'il est impossible de mener l'ensemble des travaux en une seule saison de construction, parce qu'il faudrait également interdire la portion visée du boulevard de Maisonneuve aux piétons et aux cyclistes.

M. Chartier ajoute que pour la saison 2018, les travaux seront menés sur la portion sud de la route, entraînant ainsi la fermeture de l'entrée nord-est et d'une partie de la rampe d'accès de la Place Alexis-Nihon. L'accès aux piétons sera limité au trottoir nord, et la voie cyclable sera réaménagée du côté nord de la rue. En 2019, pour la réalisation des travaux restants, la voie cyclable regagnera son emplacement initial, et l'accès au Collège Dawson sur le boulevard de Maisonneuve sera fermé.

M. Chartier présente les détours de circulation routière proposés pendant les travaux. Les automobilistes empruntant le boulevard de Maisonneuve seront redirigés vers le nord sur l'avenue Atwater, puis vers l'ouest sur la rue Sherbrooke, pour tourner ensuite en direction sud sur l'avenue Greene. Les automobilistes tentant de se rendre sur le boulevard de Maisonneuve depuis le sud sur l'avenue Atwater seront invités à tourner vers l'ouest sur la rue Sainte-Catherine puis vers le nord sur l'avenue Wood.

M. Chartier soutient que les seules places de stationnement éliminées sont situées dans la zone de construction. La conseillère Lulham affirme que de nombreux automobilistes se stationnent dans cette portion du boulevard de Maisonneuve. Elle souligne que ce projet entraînera de lourdes pertes en revenus de stationnement. M. Tremblay invite la Ville à calculer les pertes projetées et à les soumettre à la STM.

M. Chartier soutient que la STM a rencontré les représentants de la Place Alexis-Nihon et du collège Dawson, et que ces derniers sont tous satisfaits du projet. Il invite la Ville à présenter tout projet d'infrastructure envisagé dans le secteur qu'elle souhaite réaliser en association avec ce projet.

À la suite d'une question de la conseillère Davis, M. Chartier informe le conseil que le métro demeurera en service à la station Atwater pendant les travaux.

En ce qui concerne les détours proposés, le conseiller Martin soulève que les gros véhicules en provenance de la rue Sherbrooke auront du mal à tourner vers le sud sur l'avenue Greene. La conseillère Samiotis recommande que la STM soumette son plan au Comité consultatif des transports (CCT) pour obtenir une opinion. Le directeur général adjoint recommande que M. Chartier présente le plan à la prochaine réunion du CCT.

À la suite d'une question du maire, M. Chartier confirme que la STM refera la canalisation, les puisards et les bases des réverbères. La STM retirera également les conduits d'Hydro Westmount le temps des travaux. M^{me} Gaetano informe les membres que la STM rencontrera Hydro Westmount le 22 mars pour discuter des aspects logistiques de l'installation d'un système temporaire. Elle ajoute qu'il faudra refaire une partie des égouts une fois les travaux terminés.

M. Chartier décrit le calendrier projeté des travaux. Le plan et les devis techniques seront prêts d'ici le 27 juillet 2017, un appel d'offres sera lancé le 1^{er} septembre 2017 et les travaux débuteront le 1^{er} mars 2018 pour se terminer le 27 novembre 2019.

M. Tremblay souligne qu'après la période de construction, certaines retouches seront peut-être nécessaires, mais ne nuiront aucunement à la circulation.

La conseillère Forbes indique qu'il y a de gros arbres devant le collège Dawson. M. Tremblay confirme que la STM remplacera tous les arbres endommagés par les travaux, s'il y a lieu.

La conseillère Samiotis demande à la STM de fournir à la Ville un numéro de téléphone que cette dernière pourra à son tour communiquer aux résidents qui ont des questions sur le projet. M. Tessier confirme que la STM assurera une communication efficace. Il précise que la STM utilisera le même numéro de téléphone que celui du projet Vendôme.

À la suite d'une question de la conseillère Davis, M. Tremblay affirme que le coût total du projet devrait s'élever à 10 millions de dollars.

M^{me} Gaetano, M. Chartier, M. Leblanc, M. Tessier et M. Tremblay quittent la réunion à 17 h 05.

La séance est levée à 17 h 05, pour permettre au conseil de tenir sa séance extraordinaire. La séance reprend à 17 h 11.

Le conseiller Martin demande aux Travaux publics de déterminer, le cas échéant, quels sont les projets d'infrastructure prévus sur la portion du boulevard de Maisonneuve visée à la même période. M^{me} Gaetano confirme que les Travaux publics indiqueront ces projets au conseil ainsi que leurs recommandations.

PROJET DE PORTE DE GARAGE POUR LA CASERNE 76

Le directeur général adjoint transmet la demande du *Service de sécurité incendie de Montréal* (SIM), telle que présentée aux Travaux publics, visant l'élévation du cadre supérieur de la porte de garage afin qu'il soit adapté au nouveau modèle des camions d'incendie. Pour ce faire, il faudra abaisser la dalle de béton. Le directeur général adjoint ajoute que, selon l'administration, des travaux supplémentaires seront nécessaires, en plus de ceux proposés. Il explique que la demande a déjà été présentée au Bureau des inspections qui a demandé de plus amples renseignements.

En réponse au conseiller Martin, le directeur général adjoint confirme que le SIM prendra en charge le coût des travaux. Cependant, l'administration s'attend à ce que le SIM s'occupe également de la coordination du projet. Le conseiller Martin soutient que si la dalle de béton est abaissée, le drainage de la zone entière sera touché. Le maire recommande que l'entente relative aux travaux qui sera éventuellement conclue entre la Ville et le SIM indique clairement que le SIM paiera la totalité des travaux, y compris les coûts imprévus qui pourraient en découler, surtout qu'il est possible que les travaux touchent au moins une partie de la structure du poste d'incendie originale construite à la fin des années 1890, laquelle a été recouverte par la suite. Le directeur général souligne que la Ville a récemment refait le trottoir devant la station sur la rue Stanton.

À la suite d'une question de la conseillère Davis, le maire informe le conseil que les camions d'incendie de la Caserne 76 seront déplacés dans la station du SIM la plus proche pendant les travaux. Le directeur général dit s'attendre à ce que la Caserne 27, située dans Côte-des-Neiges, remplisse cette fonction.

Le conseiller Cutler attire l'attention du conseil sur l'écart d'environ 100 000 \$ entre les estimations de WSP et celles d'un architecte visant les coûts du projet. Le directeur général adjoint rappelle qu'il s'attend à ce que le projet nécessite davantage de travaux que ceux proposés par le SIM.

- **Il est convenu** que, sous réserve de l'approbation du CCU, la Ville acceptera la demande du SIM dans la mesure où il obtient les permis requis et s'engage à prendre en charge tous les coûts et à coordonner le projet, y compris les travaux et réparations imprévus.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

CULTURES EN SERRE – ANALYSE INITIALE DES BESOINS INTERNES

M. Nicolas Mory, surintendant, Horticulture et arboriculture, se joint à la réunion à 17 h 45.

M. Mory décrit le plan prévu pour les serres. Alors que les employés pourront accéder directement aux serres publiques, le public entrera par le conservatoire, puis passera à l'annexe, à la section de la forêt tropicale, à un espace public pour les réunions, puis à la serre éducative, qui offre également un accès direct.

Pour répondre à une question du conseiller Martin, M. Mory informe les membres que plus de 70 % des huit espaces des serres sont actuellement convertis pour un usage public. La conseillère Lulham signale que l'annexe devra être agrandie afin que cette conversion soit possible.

La conseillère Smith dit appuyer la création d'une serre éducative.

La conseillère Davis demande si un jardin communautaire d'hiver a été envisagé. M. Mory explique que la serre éducative servira à préparer les semis pour le jardin communautaire, mais aucun plan ne prévoit un jardin communautaire en hiver.

M. Mory présente ensuite le calendrier des cultures, faisant le détail des fleurs cultivées dans les serres, des raisons pour lesquelles chaque espèce est cultivée en serre et où elles seront plantées ultimement.

La conseillère Lulham explique que la plupart des espèces cultivées sont, soit trop chères, ou qu'il est impossible d'en acheter de la même grosseur à une qualité équivalente, mais que les chrysanthèmes et les poinsettias sont cultivés dans les serres en vue d'être présentés aux expositions florales, et certains poinsettias sont offerts à des élus, anciens et actuels, pour Noël. La conseillère Lulham demande au conseil si la Ville devrait continuer de cultiver des chrysanthèmes et des poinsettias pour ces raisons.

Le maire est d'avis que les résidents aiment les expositions florales. Il recommande donc que la Ville continue de cultiver des fleurs pour ces événements. En ce qui concerne les fleurs offertes à des élus, anciens et actuels, le maire explique que cette pratique a débuté à une époque où les membres du conseil ne recevaient pas de salaire. Il recommande de cesser cette pratique.

Pour ce qui est des fleurs cultivées dans les serres parce qu'elles sont trop chères ou qu'il est impossible d'en acheter de la même grosseur à une qualité équivalente, le maire recommande d'intégrer le coût en capital, c'est-à-dire le coût de l'immeuble, dans le coût unitaire de chaque fleur pour comparer le coût d'achat de la fleur mature. Il souligne l'importance de comparer les coûts unitaires même si les fleurs achetées sont de qualité inférieure.

La conseillère Lulham signale qu'aucune annuelle ne sera cultivée en serre. Elle ajoute que l'ensemble des coûts d'exploitation sera réduit quand les nouvelles serres seront dotées de systèmes d'arrosage et de ventilation automatiques. Elle explique que les employés arrosent actuellement toutes les plantes manuellement.

- **Il est convenu** que la Ville n'enverra plus de fleurs aux élus, anciens et actuels.

Le directeur général adjoint affirme qu'une fois les besoins de la Ville déterminés, il sera possible d'établir le devis technique pour le contrat des nouvelles serres.

La conseillère Lulham demande si le conseil souhaite que la Ville continue de tenir les quatre expositions florales annuelles : l'exposition florale de printemps, l'exposition florale d'été, l'exposition de chrysanthèmes et l'exposition de poinsettias. Elle recommande de conserver les quatre, étant donné que le conservatoire d'hiver a été construit pour tenir ce type d'événement.

La conseillère Smith fait remarquer que les bénévoles sont invités aux expositions florales de printemps et d'été. Elle demande combien de résidents visitent les expositions de chrysanthèmes et de poinsettias.

Le maire réitère sa recommandation de continuer de tenir les expositions florales, appuyant l'argument de la conseillère Lulham selon lequel le conservatoire a été construit pour tenir ce type d'événement. Il indique qu'il ne serait pas utile d'investir trois ou quatre millions de dollars dans un cinéma, si un seul film y est constamment présenté.

Le maire recommande de restreindre au maximum la production en serre des fleurs de la Ville à planter à l'extérieur. Il rappelle l'importance de prendre en compte les coûts en capital au prorata dans le coût unitaire de chaque fleur en calculant la surface en pieds carrés nécessaire pour leur culture. Il demande que M. Mory présente ces coûts lors d'une prochaine réunion du comité plénier.

La conseillère Lulham informe les membres que la Ville cultive actuellement des plantes pour l'échange de plantes vivaces, ce qui occupe une surface de 3 000 pieds carrés. Elle recommande de les entreposer dans des étagères pour la majeure partie de leur croissance à des fins d'économie d'espace.

REPLACEMENT DES ARBRES SUR LE TERRE-PLEIN CENTRAL DE DORCHESTER

M. Mory relate que dans le cadre des opérations de l'enlèvement des arbres de la Ville, il faut abattre huit arbres infestés de l'agrile du frêne sur le boulevard Dorchester. En réponse aux inquiétudes exprimées par les résidents, qui ont appris que ces arbres seraient enlevés sans qu'il ne soit prévu de les remplacer en raison du réaménagement potentiel du boulevard Dorchester présentement à une étape de conception, l'administration propose de remplacer les arbres qui seront abattus. Le directeur général adjoint précise que la replantation est prévue cet automne, étant donné que les arbres ont de meilleures chances de survie lorsqu'ils sont plantés à cette époque de l'année. M. Mory informe le conseil qu'un poteau sera installé pour chaque arbre enlevé afin d'indiquer l'emplacement du nouvel arbre qui sera planté dès l'automne.

Comme il est possible que le boulevard Dorchester soit reconfiguré, impliquant possiblement une modification du terre-plein central, le maire demande de quelle manière la décision de replanter de nouveaux arbres sur le terre-plein central prend en considération la nouvelle configuration potentielle. La conseillère Lulham explique que les arbres nouvellement plantés seraient encore assez jeunes pour subir une transplantation au besoin.

- **Il est convenu** que les huit arbres infestés de l'agrile du frêne sur le terre-plein du boulevard Dorchester qui seront enlevés au printemps seront remplacés par huit nouveaux arbres à l'automne.

M. Mory quitte la réunion à 18 h 26.

BOÎTES DE SERVICE DE VIDÉOTRON

M. Tom Flies, directeur adjoint du Service de l'aménagement urbain, se joint à la réunion à 18 h 26.

Le directeur Flies informe les membres que Vidéotron a demandé d'installer cinq boîtes de service dans des secteurs où la Ville réalisera des projets de travaux d'immobilisations en 2017. Il explique que les Travaux publics ont informé tous les fournisseurs de services publics des projets de travaux d'immobilisations de la Ville pour 2017 afin que ce type de demande soit communiqué assez tôt pour éviter des interventions successives dans le domaine public. Le directeur Flies explique que les nouvelles boîtes de service prolongeront le réseau de fibre optique et serviront de puissance électrique de secours; elles seront également dotées de piles pouvant assurer le fonctionnement du réseau pendant huit heures en cas de panne de courant.

Le directeur Flies signale que le CCU a étudié cette proposition, qui est sans doute la première d'une série de demandes à venir. Il soutient que la Ville doit tenir compte des répercussions potentiellement cumulatives de ces boîtes dans le domaine public. En conséquence, le CCU a reporté l'étude de cette proposition jusqu'à ce que Vidéotron fournisse à la Ville un plan exhaustif du projet.

Le directeur Flies ajoute que Vidéotron peut seulement installer ces boîtes à titre de prolongement de son réseau actuel. Vidéotron est donc limitée dans son choix d'emplacements.

Parmi les cinq boîtes proposées, M^{me} Gaetano explique qu'en fait, seulement celle demandée pour l'avenue Grosvenor, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke, semble se trouver dans un secteur où des travaux sont prévus.

Le directeur Flies demande l'avis du conseil sur le traitement de l'ensemble de ces demandes d'installation. Il fait remarquer que la Ville pourrait insister sur une installation souterraine des boîtes; mais il prévient que les fournisseurs de services seraient peut-être moins enclins à collaborer avec la Ville dans ce cas.

La conseillère Lulham informe les membres que les fournisseurs de services ont seulement commencé à formuler des demandes visant l'installation de boîtes de service en 2011, après que la Ville a insisté à cet effet. Elle souligne que Bell a collaboré avec la Ville pour installer toutes ses boîtes dans les ruelles. M^{me} Gaetano fait remarquer que Vidéotron adopte habituellement une approche moins collaborative que Bell dans ce domaine. La conseillère Lulham explique qu'il n'est pas réaliste de camoufler les boîtes à l'aide de feuillage, étant donné que les plantes sont endommagées lors de l'entretien des boîtes. Elle ajoute que les ruelles de la Ville sont censées servir de voies de desserte. En

conséquence, en ce qui concerne le traitement général des demandes, elle recommande que le CCU examine la politique visant l'installation prioritaire des boîtes dans les ruelles de la Ville.

La conseillère Samiotis recommande que le CCU et les Travaux publics soient consultés au sujet de ces demandes. Elle convient que la Ville devrait prendre sa décision à la lumière du plan global de Vidéotron en ce qui concerne l'installation de ces boîtes.

Le maire précise qu'étant donné l'intention de Bell et de Vidéotron d'installer ces boîtes de service en vue d'agrandir leur réseau, le traitement général des demandes concerne l'installation de très nombreuses boîtes. Il reconnaît que les résidents bénéficieront du prolongement des réseaux, qui viendra accroître la vitesse de leur service. Il souligne également la politique de longue date de la Ville d'enterrer tous les conduits électriques, du moins devant les immeubles. Il recommande que la Ville insiste pour que les services publics soient installés sous terre dans les puits d'accès, soulignant que la base de la boîte est aussi grande que la boîte elle-même. M^{me} Gaetano fait remarquer que cette mesure pourrait être difficile, puisqu'il y a déjà de nombreux services souterrains occupant de l'espace. Le maire répond que de nombreux endroits où Vidéotron a proposé d'installer les boîtes sont relativement intacts. M^{me} Gaetano dit s'attendre à ce que Bell et Vidéotron demandent leurs propres conduits souterrains en échange d'installer leurs services sous terre. Le directeur général adjoint explique que les boîtes de service actuelles sont branchées hors terre sur des poteaux d'Hydro Westmount, pour lesquels les fournisseurs paient une location.

Étant donné qu'il faut d'abord répondre aux questions techniques concernant l'installation de ces boîtes de service, la conseillère Smith recommande de consulter les Travaux publics. Elle explique que le CCU devrait également être consulté, mais en deuxième lieu après les Travaux publics.

- **Il est convenu** que les Travaux publics et l'Aménagement urbain travaillent ensemble pour présenter, lors d'une prochaine réunion du comité plénier, une proposition de politique visant à prendre en considération les demandes d'installation des boîtes de service, à déterminer en fonction de ce que la Ville peut légalement exiger.

M^{me} Gaetano quitte la réunion à 18 h 49.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

Le directeur Flies quitte la réunion à 18 h 56.

RENOMMER GARDEN POINT

Le maire revient sur une discussion antérieure concernant la possibilité de changer le nom de *Garden Point* pour parc Vimy afin de souligner le 100^e anniversaire de la bataille de la Crête de Vimy, le 9 avril. La Ville de Montréal a décidé de donner le nom parc Crête de Vimy à au moins une partie du parc Notre-Dame-de-Grâce, mais le maire maintient son soutien en vue de procéder tel qu'il a été discuté. La conseillère Lulham exprime son soutien à la proposition. Elle recommande d'annoncer la décision de renommer Garden Point lors de la séance ordinaire du 3 avril.

Le conseiller Martin émet des réserves concernant la proposition.

- **Il est convenu** qu'afin de souligner le 100^e anniversaire de la bataille de la Crête de Vimy, la Ville changera le nom de *Garden Point* pour parc Vimy, décision qui sera annoncée par le conseil lors de sa séance ordinaire du 3 avril.

CÉLÉBRATIONS DE CANADA 150 À WESTMOUNT

La conseillère Davis décrit les événements prévus par la Ville pour célébrer le 150^e anniversaire du Canada. Le 19 avril, à l'occasion de la Journée du cinéma, la Ville projettera un film canadien, entièrement subventionné par l'Office national du film. La conseillère Forbes informe le conseil que Westmount et Côte Saint-Luc sont les seules municipalités de l'île qui participent à cet événement.

La conseillère Davis ajoute que le 27 mai, la Ville célébrera le 150^e anniversaire du Canada lors de la Journée familiale. Elle propose d'utiliser le réfrigérateur à bière Molson, dont M. Andrew Molson a fait don à la Ville, pour offrir des bières au prix de 2 \$ au moyen d'un jeu-questionnaire sur le Canada. Les bouteilles d'eau réutilisables de Westmount pourraient également être vendues.

La conseillère Davis précise que la chanteuse canadienne Barbara Lewis offrira une prestation le 3 juin. Le 30 juin, la Ville organisera une soirée pyjama pour les enfants.

Pour la fête du Canada, la conseillère Davis propose que la Ville tienne une cérémonie de citoyenneté sur le toit du Centre des loisirs de Westmount (CLW), où les personnes dont la demande de citoyenneté a été acceptée après avoir eu le statut de résident permanent pendant au moins quatre ans obtiendront leur citoyenneté. Étant donné qu'il convient de chanter ou de faire jouer un hymne national pendant la cérémonie de citoyenneté, elle propose d'engager un disc-jockey pour animer l'événement en entier. Elle propose également de tenir un événement pour les chiens et leur propriétaire dans l'aire d'exercice pour chiens. L'activité annuelle « *splash and dash* » sera tenue le même après-midi. En soirée, sur le terrain devant l'école Westmount Park, du maquillage et des jeux gonflables seront organisés, lesquels ne peuvent pas avoir lieu sur le toit du CLW. La conseillère Davis propose que les restaurants locaux vendent leur nourriture, et que de la bière soit vendue dans le réfrigérateur Molson. Elle propose de conclure l'événement par des feux d'artifice, mais ajoute qu'un spectacle son et lumière coûterait moins cher.

La conseillère Davis demande l'opinion du conseil sur les événements proposés et le montant de financement qui serait approprié.

La conseillère Lulham prévient que les résidents habitant près du parc Westmount pourraient s'opposer à la tenue d'un spectacle son et lumière. Elle recommande d'obtenir leur approbation avant d'intégrer ce type de spectacle à l'événement.

La conseillère Smith appuie la tenue d'une cérémonie de citoyenneté. La conseillère Davis soutient que Côte Saint-Luc tient une cérémonie de citoyenneté à l'occasion des célébrations de la fête du Canada depuis plusieurs années.

- **Il est convenu** que la Ville tiendra une cérémonie de citoyenneté à l'occasion de la fête du Canada.

Le directeur général ajoute qu'une activité de crosse sera organisée le 16 mai pour célébrer le sport national d'été du Canada. L'auteur d'un ouvrage sur l'histoire de la crosse offrira un bref exposé, et un fabricant de bâtons expliquera comment ils étaient traditionnellement fabriqués. Le directeur général informe les membres que l'équipe de crosse de Westmount est actuellement en Nouvelle-Angleterre pour affronter différentes écoles.

Il estime que le coût total de ces événements s'élèvera à un montant d'environ 25 000 \$ à 30 000 \$.

- **Il est convenu** que la Ville allouera un montant d'environ 25 000 \$ à 30 000 \$ pour les célébrations du 150^e anniversaire du Canada.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

POINT PERMANENT : MTQ/AMT

La conseillère Samiotis fait un compte rendu de la réunion de la semaine précédente sur le projet Turcot. Il s'agit d'un projet de grande envergure, mais les échéanciers semblent être respectés. Elle craint que la redirection de la circulation vers l'ouest soit problématique pour la Ville quand cette portion de l'autoroute sera fermée. Elle informe le conseil que le MTQ affichera sa présentation après la réunion de *bon voisinage* du 27 mars.

La conseillère Samiotis indique que la rue de Courcelle sera bientôt fermée temporairement, de la rue Saint-Jacques au viaduc Glen. Le directeur général adjoint ajoute qu'une portion de l'avenue Greene sera fermée pendant un mois à compter du début de juin. La conseillère Samiotis fait remarquer que cette fermeture s'est plutôt bien déroulée quand elle a été effectuée en 2016.

AFFAIRES NOUVELLES : DÉNEIGEMENT ET VOIES PRIORITAIRES

Le directeur général adjoint informe les membres que des précipitations de neige de 45 cm à 52 cm sont tombées sur la ville entre les 14 et 16 mars. Il indique que les routes ont été déneigées conformément au protocole, et que les zones scolaires et les routes d'urgence ont été déneigées en premier. La conseillère Lulham recommande d'accorder une priorité aux rues Sherbrooke et Sainte-Catherine en entier, parce qu'il s'agit de voies artérielles.

Pour rendre l'utilisation des trottoirs possible, la conseillère Davis propose qu'au moins un trottoir de chaque rue soit déneigé. Elle demande si les chenillettes à trottoir peuvent être utilisées de nuit. Le directeur général adjoint explique qu'étant donné l'intensité de la tempête et les quantités de neige des propriétés privées que les entrepreneurs ont envoyées sur les trottoirs, les chenillettes n'ont pas pu mener leur tâche à bien.

Le conseiller Martin demande si le nombre d'heures que la Ville a alloué aux opérations de déneigement est le même que l'an dernier. Le directeur général adjoint répond par l'affirmative. Le conseiller Martin recommande de faire une évaluation rétrospective des opérations de déneigement. Le directeur général adjoint confirme que ce sera fait.

Le conseiller Cutler propose d'envisager l'installation de trottoirs chauffants. La conseillère Samiotis recommande d'évaluer cette possibilité pour le boulevard de Maisonneuve, où il est prévu que les trottoirs seront refaits. Le maire appuie cette proposition, étant donné que de nombreux piétons empruntent ce boulevard.

Le directeur général adjoint indique qu'en vertu des lois applicables sur le travail, les travailleurs attirés au déneigement ne peuvent opérer plus de 16 heures par jour, ni plus de 70 heures par semaine. Il ajoute que les employés de déneigement de la Ville ne travaillent habituellement pas plus de 14 heures par jour.

Le directeur général souligne que la Ville avait quatre chargeurs auparavant, mais qu'elle en a seulement trois cet hiver.

La conseillère Lulham affirme que la Ville a insisté pour que tous les camions de déneigement soient dotés de protecteurs latéraux, mais quand l'entrepreneur fait venir des camions supplémentaires, ces derniers ne sont pas munis de cet équipement. Elle recommande d'inclure cette exigence dans le devis technique de l'appel d'offres visant le déneigement l'an prochain. Le directeur général adjoint confirme que ce sera fait.

La conseillère Smith félicite le directeur général adjoint et l'administration pour leur gestion des opérations de déneigement.

ABSENCES

Les membres du conseil reçoivent la demande de remettre leurs fiches d'absence à la greffière adjointe.

La réunion est ajournée à 19 h 33.

Nicole Forbes
Maire suppléant

M^e Nicole Dobbie
Directrice adjointe des services
juridiques et greffière adjointe